

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE1 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit :

**Living Désinfectant Spray Multipurpose - Désinfectant multi-usages**  
**UFI: KNMH-6090-U001-RW77**

### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation pertinente : Désinfectant de surface

Utilisations déconseillées : toutes les utilisations non spécifiées dans cette section ou dans la section 7.3.

### 1.3 - Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur:  
 Vegas Cosmetics GmbH  
 Otto-Hahn-Str. 13  
 64823 Groß-Umstadt  
 Tel: +49 (06078) 9678110  
 Email : info@vegascosmetics.de

### 1.4 - Numéro de téléphone d'urgence

Centre d'information contre les empoisonnements Bonn

Tél. : + 49 0228 / 19240

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé et étiqueté conformément au RÈGLEMENT 1272/2008 (CLP).  
 Eye Irrit 2: Provoque une grave irritation oculaire., Catégorie, 2, H319  
 Skin Irrit 2: Provoque une irritation cutanée, Catégorie, H315

### 2.2 - Éléments d'étiquetage



#### Attention

#### Conseils de prudence

Eye Irrit 2 – H319 – Provoque une grave irritation oculaire.  
 Skin Irrit 2 – H315 – Provoque une irritation cutanée.

#### Recommandations de prudence

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 – Tenir hors de portée des enfants.  
 P264 – Laver ... soigneusement après manipulation.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE2 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer..

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

P501: Éliminer le contenu/récipient dans ...

**UFI: KNMH-6090-U001-RW77**

### 2.3 - Autres risques

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1 – Substances

Non applicable

### 3.2 – Mélanges

Description chimique : Mélange à base de tensioactifs non ioniques et cationiques.

Selon l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (point 3), le produit contient :

Composant	Concentration	N° CAS / N° EINECS	Annuaire REACH	Classification/ Mot de signalisation	Pictogrammes/ mentions de danger
Alcools ramifiés et linéaires en C12-C13 éthoxylés (1)	<5%	160901-19-9 931-954-4	01-2119490233-42-x	Auto-classification : Aquatic Acute 1, ; Aquatic Chronic 3: Attention	GHS09 H400, H412
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl C12-C16-alkyldiméthyl, chlorures (M=10) (1)	<5%	68424-85-1 270-325-2	exonéré	Auto-classification: Acute Tox 4, Aquatic Acute 1, Skin Corr 1B Danger	GHS07, GHS05, GHS09 H302+H312, H400, H314

1) Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement et qui répond aux critères fixés par le règlement (UE) n° 2020/878.

Pour plus d'informations sur la dangerosité de la substance, voir les sections 11, 12 et 16.

## SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

### 4.1 - Description des mesures de premiers secours :

Les symptômes comme conséquence de l'intoxication peuvent se présenter après l'exposition, donc en cas de doute, d'exposition directe au produit chimique ou de persistance du symptôme, consulter un médecin, en montrant la FDS de ce produit.

Par inhalation :

Ce produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses par inhalation. Toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, il est recommandé d'éloigner la personne concernée du lieu d'exposition et de lui fournir de l'air frais. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Par contact avec la peau :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et nettoyer la peau à l'eau froide et au savon doux. En cas de maladie, il est important de consulter un médecin. Si le produit provoque des brûlures ou des engelures, n'enlevez pas vos vêtements car cela pourrait aggraver la blessure si les vêtements sont collés à la peau. Si

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE3 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

des cloques se forment sur la peau, elles ne doivent pas être crevées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par le contact visuel :

Rincez les yeux avec beaucoup d'eau à température ambiante pendant au moins 15 minutes. Évitez de fermer les yeux. Si la personne affectée porte des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées tant qu'elles ne sont pas collées à l'œil, car des dommages supplémentaires peuvent survenir. Dans tous les cas, après lavage, consultez un médecin dès que possible avec la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration :

Ne provoquez pas de vomissements, si cela se produit, gardez la tête penchée en avant et évitez l'aspiration. Gardez la personne affectée au repos. Rincez la bouche et la gorge car il est possible qu'ils aient été affectés en cas d'ingestion.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Les effets aigus et différés sont ceux indiqués aux points 2 et 11.

4.3 - Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Non pertinent

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 - Moyens d'extinction :**

Moyens d'extinction appropriés :

Produit ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation due à la manipulation, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection contre l'incendie.

Moyen d'extinction inapproprié :

Non pertinent

**5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

La combustion ou la décomposition thermique génère des sous-produits de réaction qui peuvent être hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque élevé pour la santé.

**5.3 - Recommandations pour les pompiers :**

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire de porter des vêtements de protection complets et un équipement respiratoire autonome. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments agissants (couvertures anti-feu, pharmacie portable, etc.) conformément à la directive 89/654/CE.

**Dispositions supplémentaires :**

Agir conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre en cas d'accidents et d'autres urgences. Supprimez toute source d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les conteneurs et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou de "BLEVER" à la suite de températures élevées. Évitez de déverser les produits utilisés pour éteindre l'incendie dans le milieu aquatique.

## SECTION 6. MESURES CONTRE LES REJETS ACCIDENTELS

**6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Isolez la fuite chaque fois qu'elle ne représente pas un risque supplémentaire pour les personnes exerçant cette fonction. En cas d'exposition potentielle au produit déversé, l'utilisation d'éléments de protection individuelle est

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE4 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

obligatoire (voir section 8). Évacuez la zone et éloignez les personnes non protégées.

## 6.2 - Précautions environnementales

Évitez à tout prix tout type de déversement dans l'environnement aquatique. Contenir le produit adsorbé dans des récipients appropriés. Prévenir l'autorité compétente en cas d'exposition du grand public ou de l'environnement.

## 6.3 - Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Il est recommandé de :

Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Pour toutes les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13.

## 6.4 - Référence à d'autres sections :

Voir les sections 8 et 13.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre :

#### A. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques professionnels. Gardez les récipients hermétiquement fermés. Contrôlez les déversements et les déchets et éliminez-les par des méthodes sûres (section 6). Éviter tout débordement du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les lieux où sont manipulés des produits dangereux.

#### B. Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Produit ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de transporter le produit à vitesse lente pour éviter la génération de charges électrostatiques qui peuvent affecter les produits inflammables. Voir la section 10 pour les conditions et les matériaux à éviter.

#### C. Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques.

Ne pas manger ou boire pendant la manipulation, se laver les mains ensuite avec des produits de nettoyage appropriés.

#### D. Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux.

E. Il est recommandé d'avoir un matériau absorbant à proximité.

### 7.2 - Conditions de sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités :

#### A. Mesures techniques de stockage

Température minimale : 5 °C  
 Température maximale : 30 °C  
 Durée maximale : 12 mois

#### B. Conditions générales de stockage.

Évitez les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les denrées alimentaires. Pour plus d'informations, voir la section 10.5.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE5 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de faire des recommandations particulières concernant les utilisations de ce produit.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 - Paramètres de contrôle :

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées dans l'environnement de travail Il n'existe pas de valeurs limites environnementales pour les substances qui constituent le produit.

#### DNEL ((main-d'œuvre):

Alcools C12-C13, ramifiés et linéaires, éthoxylés, CE : 931-954-4 CAS : 160901-19-9

	Locaux	Systématique	Locaux
	Exposition courte		Exposition longue
Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	294 mg/m <sup>3</sup>
Peau	Non pertinent	Non pertinent	2080 mg/Kg
Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent

#### DNEL (Population):

Alcools C12-C13, ramifiés et linéaires, éthoxylés, CE : 931-954-4 CAS : 160901-19-9

	Locaux	Systématique	Locaux
	Exposition courte		Exposition longue
Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	87 mg/m <sup>3</sup>
Peau	Non pertinent	Non pertinent	1 250 mg/Kg
Orale	Non pertinent	Non pertinent	25 mg/m3

#### PNEC:

Alcools C12-C13, ramifiés et linéaires, éthoxylés, CE : 931-954-4 CAS : 160901-19-9

STP	10000 mg/L	Eau douce	0,08 mg/L
Sol	1 mg/kg	eau de mer	0,008 mg/L
Suspension	0,003 mg/L	Sédiments (Eau douce)	63,83mg/Kg
Orale	Non pertinent	Sédiments (eau de me)	6,38 mg/kg

### 8.2 - Contrôle de l'exposition :

#### A -Mesures générales de sécurité et d'hygiène dans l'environnement de travail.

Comme mesure préventive, nous recommandons l'utilisation d'un équipement de protection individuelle de base, avec le "symbole CE" correspondant. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection, etc.), consultez la notice d'information fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications contenues dans cette section se rapportent au produit pur. Les mesures de protection du produit dilué peuvent varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de sa méthode d'application, etc. Afin de déterminer la conformité de l'installation de douches d'urgence et/ou de laveurs d'yeux dans les entrepôts, il convient de prendre en compte la réglementation relative au stockage des produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus d'informations, voir les sections 7.1 et 7.2.

Toutes les informations présentées ici constituent une recommandation, et il est nécessaire que les services de prévention des risques professionnels les mettent en œuvre lorsqu'ils ignorent les mesures de prévention supplémentaires dont l'entreprise peut disposer.

#### B -Protection respiratoire :

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE6 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou en cas de dépassement des limites d'exposition professionnelle.

C - Protection spécifique des mains.

- Protection obligatoire des mains. Gants de protection contre les risques mineurs. CE Cat I
- Observations : Remplacez-les avant tout signe de détérioration. Pour des périodes d'exposition prolongées pour le produit destiné aux utilisateurs professionnels/industriels, l'utilisation de gants CE III est recommandée. Selon la norme EN 420 : 2003+A1 : 2009 et EN ISO 374-1 : 2016.

D - Protection des yeux et du visage

- Protection obligatoire du visage : Lunettes de protection contre les éclaboussures/projections panoramiques, CE CAT II, Normes EN 166 : 2001, EN ISO 4007 : 2018
- Remarques : Nettoyez quotidiennement et désinfectez périodiquement selon les instructions du fabricant. Il est recommandé de l'utiliser en cas de risque d'éclaboussures.

E - Protection du corps

- Protection corporelle obligatoire, Vêtements de travail, Marquage CE Cat I, Remarques : à remplacer au moindre signe de détérioration. Pour des périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, la norme CEIII est recommandée, conformément à EN ISO 6529 : 2013, EN ISO 6530 : 2005, EN ISO 13688 : 2013, EN 464 : 1995.
- Protection obligatoire des pieds. Chaussures de travail antidérapantes, marquage CE Cat II, EN ISO 20347 : 2012. Observations : Remplacez les bottes à tout signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III conformément à EN ISO 20345 : 2012 et EN 13832-1 : 2007.

F - Mesures d'urgence supplémentaires

- Douche de sécurité, Normes ANSI 2358-1 : 2011, ISO 3864-1 : 2011, ISSO 3864-1 : 2011
- Lave-yeux, Normes DIN 12 899, ISO 3864-1 : 2011, ISO 3864-4 : 2011

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Compte tenu de la législation européenne sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit et de son emballage dans l'environnement. Pour plus d'informations, voir la section 7.1.D.

#### Composés organiques volatils :

En application du décret législatif n° 127/2013 (directive 2010/75/UE), ce produit présente les caractéristiques suivantes :

- C.O.V. (alimentation) : 0 % poids
- Densité COV à 20°C : 0,04 kg/m<sup>3</sup> (0,04 g/L)
- N° Carbone : 10
- Poids moléculaire moyen : 156,3

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

<b>État physique à 20°C</b>	Liquide
<b>Température d'ébullition à la pression atmosphérique</b>	100 - 287 °C
<b>Pression de vapeur à 20°C</b>	2350 Pa
<b>Pression de la vapeur à 50°C</b>	12380,74 Pa (12,38 kPa)
<b>Taux d'évaporation à 20°C</b>	Non pertinent *
<b>Densité, 20°C</b>	1030,5 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité relative, 20°C</b>	1,031
<b>Viscosité dynamique, 20°C</b>	Non pertinent *

Viscosité cinématique, 20°C	Non pertinent
Concentration	Non pertinent
pH	Non pertinent
Densité de vapeur, 20°C	Non pertinent
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non pertinent
Solubilité dans l'eau, 20°C	Non pertinent
Propriété de solubilité	Non pertinent
Température de décomposition	Non pertinent *
Point de fusion/point de congélation	Non pertinent
Température d'inflammation	Non inflammable(>60°C)
Température d'auto-inflammation	240°C
Limite inférieure d'inflammabilité	Non pertinent
Limite supérieure d'inflammabilité	Non pertinent *

## 9.2 - Autres informations :

Tension superficielle, 20°C : Non applicable\*.

Indice de réfraction : non pertinent\*.

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 -Réaction:

Aucune réaction dangereuse n'est attendue si les instructions techniques de stockage des produits chimiques sont respectées..

### 10.2 - Stabilité chimique :

Chimiquement stable dans les conditions de manipulation, de stockage et d'utilisation

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses :

Dans ces conditions, les réactions dangereuses ne devraient pas produire une pression ou des températures excessives.

### 10.4 - Conditions à éviter :

Applicable à la manipulation et au stockage à température ambiante :

- Choc et friction : Non applicable
- Contact avec l'air : Non applicable
- Chauffage : Non applicable
- Lumière du soleil : Non applicable
- Humidité : Non applicable

### 10.5 - Matériaux incompatibles :

- Acides : éviter les acides forts
- Eau : non applicable
- Matériaux oxydants : Précaution
- Matériaux combustibles : Non applicable
- Autre : éviter les bases et les alcalis forts

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

Voir les sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour les produits de décomposition spécifiques. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés à la suite de la décomposition : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques..

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE8 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE</b> <b>DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

## SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques :

Aucune donnée expérimentale n'est disponible pour le produit lui-même concernant les propriétés toxicologiques.

#### Effets dangereux sur la santé :

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures à celles établies par les limites d'exposition professionnelle, des effets néfastes sur la santé peuvent survenir selon la voie d'exposition :

#### A. Ingestion (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse par ingestion. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Corrosivité/Irritation : L'ingestion d'une dose considérable peut provoquer une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements.

#### B. Inhalation (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse par inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3
- Corrosivité/Irritation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

#### C. Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :

- Contact avec la peau : produit une inflammation de la peau
- Contact avec les yeux : lésions oculaires après contact

#### D. Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse pour les effets décrits. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- IARC : Non pertinent
- Mutagénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne présentant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

#### E. Effets de sensibilisation

- Respiratoire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente pas de substances classées comme dangereuses ayant des effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir la section 3.
- Cutané : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

#### F. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), durée d'exposition :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis présentant des substances classées comme dangereuses pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

#### G. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition répétée :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne montrant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3 pour plus d'informations.
- Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne montrant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.



	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE9 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE</b> <b>DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

H- Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant présente des substances classées comme dangereuses pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Autres informations : Non pertinent

**Informations toxicologiques spécifiques à la substance :**

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-C16-alkyldiméthyl, chlorures (M=10), EC : 270-325-2, CAS : 68424-85-1

		Toxicité aiguë	Genre
	CL50 Inhalation	>20 mg/L(4 h)	
	DL50 peau	1100 mg/Kg	Rat
DL50	Orale	344 mg/Kg	Rat

Alcools éthoxylés, ramifiés et linéaires, en C12-C13, CE : 931-954-4, CAS : 160901-19-9

		Toxicité aiguë	Genre
	CL50 Inhalation	>20 mg/L(4 h)	
	DL50 peau	>2000 mg/Kg	
	DL50 Orale	500mg/Kg	Rat

**Estimation de la toxicité aiguë (mélange ATE) :**

	ATE mix	Ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue
Inhalation	>20 mg/L (4 h) (método de cálculo)	Non applicable
peau	110000 mg/kg (método de cálculo)	0%
Orale	20379,15 mg/Kg (método de cálculo)	0%

## SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur les propriétés écotoxicologiques du produit lui-même n'est disponible.

### 12.1 - Toxicité :

Alcools éthoxylés, ramifiés et linéaires, en C12-C13, CE : 931-954-4, CAS : 160901-19-9

	Toxicité aiguë	Espèce	Genre
CL50	10 - 100 mg/L (96h)		Poisson
EC50	10 - 100 mg/L		Crustacés
EC50	10 - 100 mg/L		Algues

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-C16-alkyldiméthyl, chlorures (M=10), EC : 270-325-2, CAS : 68424-85-1

CL50	0,28 mg/L (96h)	Pimeplales promelas	Poisson
EC50	Non pertinent		
EC50	Non pertinent		

### 12.2 - Persistance et dégradabilité


Non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE10 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

## 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

## 12.6 Autres effets indésirables :

Non décrit

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Code : 20 01 99\* - autres fractions non spécifiées ailleurs

Type de déchets (Reg EU 1357/2014) : Non dangereux

Type de déchets (Règlement UE 1357/2014) : Non pertinent

#### Gestion des déchets (élimination et valorisation) :

Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98/CE, ordonnance 209/2004 du 3 mars, décret-loi 73/2011). Conformément aux codes 15 01 (Décision de la Commission 2014/955/UE), dans le cas où l'emballage a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il sera traité comme un déchet non dangereux. Le rejet dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.

Dispositions relatives à la gestion des déchets :

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées.

Législation de l'UE : Directive 2008/98/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) n° 1357/201

Législation nationale : décret-loi n° 73/2011

## SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### Transport terrestre de marchandises dangereuses :

En application de l'ADR 2021 et du RID 2021 :

14.1 - Numéro ONU	Non pertinent
14.1 - Désignation officielle des transports	Non pertinent
14.3 - Classification des risques de transport	Non pertinent
Étiquettes	Non pertinent
14.4 - Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 - Risques pour l'environnement	Non
14.6 - Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	Non pertinent
Code de restriction des tunnels	Non pertinent
Propriétés physico-chimiques	Ver secção 9
Quantités limitées	Non pertinent
14.7 - Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL et le code IBC	Non pertinent

### Transport aérien de marchandises dangereuses :

En application IATA/ICAO 2021 :

14.1 - numéro ONU	Non pertinent
14.1 - Désignation officielle de l'ONU en matière de transport	Non pertinent
14.3 - Classification des risques liés au transport	Non pertinent
Étiquettes	Non pertinent

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE11 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

14.4 – Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 – Risques pour l'environnement	Non
14.6 – Précautions particulières pour l'utilisateur Propriétés physico-chimiques	Voir section 9
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

**Transport de marchandises dangereuses par voie maritime :**

En application IMDG 39-18 :

14.1 - numéro ONU	Non pertinent
14.1 – Désignation officielle de l'ONU en matière de transport	Non pertinent
14.3 Classification des risques liés au transport	Non pertinent
Étiquettes	Non pertinent
14.4 – Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 – Risques pour l'environnement	Non
14.6 - Précautions particulières pour l'utilisateur Dispositions particulières Code de restriction des tunnels Propriétés physico-chimiques Quantités limitées Groupe de ségrégation	Non pertinent Non pertinent Voir section 9 Non pertinent Non pertinent
14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange:**

Composition des ingrédients actifs (Règlement (UE) 528/2012) : Composés d'ammonium quaternaire, benzo, C12-16-alkyldiméthyl, chlorures (1%).

Substances candidates à l'autorisation dans le cadre du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Non pertinent.

Substances incluses dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration : Non pertinent  
Règlement (CE) 1005/2009, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet.

Article 95, Règlement (UE) n° 528/2012 : composés d'ammonium quaternaire, benzyl C12-C16-alkyldiméthyl, chlorures (M=10) (Type de produit : 1,2,3,4,8, 10,11,12,22).

RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non pertinent.

**Seveso III:**

Non pertinent

**Limitation de la commercialisation et de l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (annexe XVII, REACH) :**

Ne doit pas être utilisé dans

- les objets décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes décoratives et les cendriers,
- les masques et les blagues,
- des jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout objet destiné à être utilisé comme tel, même avec des aspects décoratifs..

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE12 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

**Dispositions particulières pour la protection des personnes ou de l'environnement :**

Il est recommandé d'utiliser les informations compilées dans cette fiche de données de sécurité comme données d'entrée dans une évaluation des risques des circonstances locales afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit..

**Autres législations:**

Le décret-loi n° 220/2012 du 10 octobre, établit les dispositions nécessaires à la mise en œuvre en droit national du règlement (CE) n° 1272/2008, du Parlement européen et du Conseil, du 16 décembre, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP), qui modifie et abroge les directives n°. 67/548/CEE du 27 juin et 1999/45/CE du 31 mai et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre .

Décret-loi nr 293/2009 du 13 octobre 2009 qui assure l'exécution, dans l'ordre juridique national, des obligations découlant du règlement (CE) nr 1907/2006, du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) et qui crée l'Agence européenne des produits chimiques.

Décret-loi nr. 33/2015 du 4 mars - Établit les obligations concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, assurant l'exécution, dans l'ordre juridique interne, du règlement (UE) 649/2012, du Parlement européen et du Conseil.

Décret-loi n° 41A/2010 du 29 avril modifié par le décret-loi n° 206-A/2012 du 31 août et par le décret-loi n° 19A/2014 du 7 février et par le DL 246-A/2015 du 21 octobre réglementant le transport routier et ferroviaire de marchandises dangereuses.

Le décret-loi n° 24/2012 consolide les exigences minimales pour la protection des travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité dus à l'exposition à des agents chimiques sur le lieu de travail et transpose la directive n° 2009/161/UE, de la Commission, du 17 décembre 2009.

Le décret-loi 73/2011 du 17 juin - apporte la troisième modification au décret-loi 178/2006 du 5 septembre, transpose la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre, sur les déchets, et modifie plusieurs régimes juridiques dans le domaine des déchets modifiés par le décret-loi 73/2011 du 17 juin - apporte la troisième modification au décret-loi 178/2006 du 5 septembre, transpose la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre, sur les déchets.

Décision de la Commission 2014/955/UE - Liste européenne des déchets

Règlement (CE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

**15.2 - Évaluation de la sécurité chimique :**

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Législation applicable à la fiche de données de sécurité**

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) n° 2020/878)

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE13 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE          DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

**Modifications concernant la fiche de données de sécurité précédente affectant les mesures de gestion des risques :**

Non pertinent

**Textes des condamnations visées à l'article 2:**

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une grave irritation oculaire.

**Textes des phrases visées à l'article 3 :**

Les phrases indiquées ne se rapportent pas au produit lui-même, elles sont données à titre indicatif et se réfèrent aux différents composants qui figurent dans la section 3.

**Règlement 1272/2008 (CLP) :**

Acute Tox 4: H302+H312 – Nocif en cas d'ingestion ou Nocif par contact cutané.

Aquatic Acute 1: H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 3: H 412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Skin Corr 1B: H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Procedimento de classificação:**

Skin Irrit 2: Méthode de calcul

Eye Irrit 2: Méthode de calcul

**Conseils sur la formation :**

Une formation minimale en prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui sera amené à manipuler ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/étiquetage du produit..

**Principales sources de littérature :**

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

**Abréviations et acronymes :**

(ADR) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses

(IATA) Association internationale du transport aérien

(OACI) Organisation de l'aviation civile internationale

(DCO) Demande chimique en oxygène

(DBO5) Demande biologique en oxygène à 5 jours

(BCF) Facteur de bioconcentration

(LD50) Dose létale 50

(LC50) concentration létale 50

(CE50) concentration effective 50

(Log POW) logarithme du coefficient de partage octanol-eau

(Koc) Coefficient de partage du carbone organique

(CAS) Numéro CAS (Chemical abstracts service)

(CMR) Cancérogène, métagène ou toxique pour la reproduction(Derived No Effect level)

(CE) numéro EINECS et ELINCS

(PBT) substance persistante, bioaccumulable et toxique

(PNEC) Concentration prédite sans effet(Derived No Effect level)

(PPE) Équipement de protection individuelle

(STOT) Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(vPvB) Persistant, bioaccumulable et toxique ou très persistant, bioaccumulable et toxique

Ces informations sont transmises de manière confidentielle.

Les informations contenues dans ce document correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> SELON 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie 13/7/2021 PAGE14 SUR 14
	<b>PRODUIT : LIVING DISINFECTAT SPRAY MULTIPURPOSE DÉSINFECTANT MULTI-USAGES</b>	

expérience du produit. Toutefois, elle ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de contrat juridique..

**Fin de la fiche de données de sécurité**